

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Elus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM  
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 Novembre 2023

Sous la présidence de M. Francis WOLF

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH  
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Aniko JUNG -  
Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH - M. Jeannot KLEIN  
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER  
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- Mme Caroline KIEFFER-MARTZ avec pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMMEL
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

### **3. MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM ET WITTERSHEIM AVEC EXTENSION SUR LA COMMUNE DE MINVERSHEIM.**

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER, adjoint au maire.

Monsieur MITTELHAEUSER expose que, par lettre en date du 16 octobre 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace et conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Livre 1<sup>er</sup> du Code rural et de la pêche maritime :

« La commission intercommunale d'aménagement foncier, au cours des opérations de délimitation des ouvrages faisant partie du domaine communal, propose à l'approbation du conseil municipal, la modification des limites territoriales, en application de l'article R.123-18, de la commune de MOMMENHEIM avec la commune de SCHWINDRATZHEIM, avec la commune de WAHLENHEIM et avec la commune de MINVERSHEIM, telle qu'elle est représentée par un trait de couleur sur les plans annexés, à savoir :

- la commune de MOMMENHEIM cède à la commune de SCHWINDRATZHEIM une surface de 3ha 50a et 52ca coloriée en **VERT** sur le plan joint et reçoit de la commune de SCHWINDRATZHEIM une surface de 3ha 50a et 52ca coloriée en **JAUNE** sur le plan joint ;
- la commune de MOMMENHEIM cède à la commune de WAHLENHEIM une surface de 80,74 ares coloriée en **VERT** sur le plan joint et reçoit de la commune de WAHLENHEIM une surface de 80,74 ares coloriée en **JAUNE** sur le plan joint ;

- la commune de MOMMENHEIM cède à la commune de MINVERSHEIM une surface de 98,01 ares coloriée en **VERT** sur le plan joint et reçoit de la commune de MINVERSHEIM une surface de 98,01 ares coloriée en **JAUNE** sur le plan joint.

Après avoir pris connaissance du projet des nouvelles limites territoriales proposé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM,

*Le conseil municipal de MOMMENHEIM décide :*

- **D'APPROUVER** les modifications apportées aux limites territoriales avec les communes de SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et MINVERSHEIM telles qu'elles figurent sur les plans annexés à la présente délibération ;
- **DE DEMANDER**, au préfet du Bas-Rhin, qu'en application de l'article L.123-5 du Code rural et de la pêche maritime, ces limites soient modifiées conformément aux plans susvisés.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

***La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.***

Pour extrait conforme

Le Maire, **Francis WOLF**

Le (la) secrétaire de séance, **M. Jeannot KLEIN**, 5<sup>ème</sup> adjoint au  
maire

